

## Comptes rendus / Book Reviews

Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé (dir.) — *Études sur l'ancienne France offertes en hommage à Michel Antoine*, Paris, École des chartes, 2003, 514 p.

Aucun historien s'intéressant à la France de Louis XV ne peut ignorer les contributions fondamentales de Michel Antoine sur l'histoire des institutions et la gestion de la monarchie administrative au XVIII<sup>e</sup> siècle. Sa thèse sur le Conseil du roi et sa biographie magistrale de Louis XV constituent des oeuvres majeures qui s'imposent encore aujourd'hui comme des références incontournables. Or, Michel Antoine a aussi abondamment écrit sur les fonds d'archives et l'édition critique des sources (il est chartiste), sur la musicologie (dont il est passionné) et sur la Lorraine (d'où il est originaire) : l'historien-érudit a consacré sa vie à un projet de recherche constamment élargi que l'on peut, en effet, tout au plus circonscrire à « l'ancienne France », tant ses intérêts et ses travaux couvrent les domaines les plus variés.

C'est dire sous quel large champ d'étude un livre offert en hommage à un tel parcours intellectuel doit être considéré; Bernard Barbiche et Yves-Marie Bercé ont demandé à 30 historiens, associés sous l'une ou l'autre bannière agitées par Antoine depuis plus de 50 ans (Louis XV et l'histoire biographique, l'État royal et ses mécanismes, l'occupation française en pays conquis, les représentations et symboles du pouvoir royal, la culture équestre, l'édition critique ou l'architecture abbatiale), d'offrir une étude à ce chercheur toujours actif afin de les réunir, sans autre organisation que l'ordre alphabétique des auteurs, dans un recueil. En ce sens, on le comprendra aisément, le compte rendu d'un tel « ouvrage, apparemment disparate mais dont l'unité foncière est la France moderne sous ses aspects politiques, institutionnels et culturels » (p. 8), s'avère plutôt problématique.

Il peut toutefois paraître intéressant de le lire à la lumière de la dernière publication de Michel Antoine, parue chez Fayard au même trimestre que le présent recueil : *Le coeur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552–1791*. Dans sa dernière contribution, Antoine s'est attaché à retracer l'organigramme financier, c'est-à-dire la structure de fonctionnement et les acteurs des finances royales, depuis Henri II jusqu'à la fin de l'Ancien Régime : en d'autres termes (et pour reprendre les siens propres), l'auteur défriche « simplement » le terrain pour permettre à d'autres, éclairés par cette anatomie générale de l'administration

financière, d'entreprendre des études plus larges sur la politique budgétaire des rois de France. Mais quel défrichement! Quel solide outil offre-t-il aux historiens du fisc et des finances royales!

Techniques financières et comptables, systèmes fiscaux, projets de réformes budgétaires : ce sont des points qu'éclairait en effet, et à divers titres, six contributions du recueil constitué par Barbiche et Bercé. Je ne les évoquerai ici brièvement que pour signaler leur intérêt et appeler fortement à leur lecture.

La contribution de Marie-Noëlle Baudouin-Matuszek répond tout à fait au vœu d'Antoine en démontrant, à travers la chevauchée de onze généraux dans toutes les provinces du royaume, comment furent mises en œuvre les décisions de la Cour des monnaies et la politique royale de Henri II. À travers les procès-verbaux dressés au cours de ce « tour de France » de 1556–1557, l'auteure lève le rideau sur les différentes manœuvres des autorités provinciales pour poser des délais dans l'exécution des édits, et dévoile avec bonheur le processus des remontrances aux parlements et les solidarités des groupes sociaux de province et des corps menacés par un pouvoir central retirant progressivement les libertés et les privilèges garants de leur autonomie.

Yves-Marie Bercé déplace le même questionnement et étudie à travers l'administration fiscale du XVII<sup>e</sup> siècle l'abolition progressive, de Henri IV à Louis XIV, des privilèges économiques sur le sel et le vin dont jouissaient les villes de la sénéchaussée de Bordeaux. Reprenant et développant les trois étapes de ce processus – croissance fiscale, contestation et répression – et dressant une chronique de ces hausses de taxe, Bercé poursuit la démonstration de ses grands travaux sur les révoltes et le développement de la machine fiscale de l'État royal et confirme que l'impôt fut accepté ou refusé non tant en raison de son poids réel ou de sa valeur objective mais « au gré critères de psychologie politique, de commodité de levée et de visibilité du prélèvement » (p. 79). Autre type de fiscalité, la « contribution », c'est-à-dire le mode normal de financement de la guerre chez les vaincus qui payaient une taxe pour éviter que ne soient pillées et incendiées leurs propriétés par les armées conquérantes, met en lumière une autre logique de contrainte et de consentement géré par l'autorité centrale et, à travers le cas de la Franche-Comté pendant les années 1673–1674, Maurice Gresset décrit un fonctionnement (les intendants évaluent les facultés de payer, en argent ou en nature, des zones à faire contribuer) et un prélèvement par la terreur qui s'inscrit dans une stratégie financière de gestion des provinces occupées de l'est. Cette anatomie des institutions du pouvoir royal en période de guerre est également réalisée à travers le problème des subsistances : Mathieu Stoll analyse les archives des commissions extraordinaires du Conseil pour voir comment était structuré le Bureau des vivres et il en dresse un intéressant organigramme. Car il s'agit essentiellement, chez Stoll, d'un instrument de travail construit, comme chez Antoine, dans la description d'une institution fort méconnue des historiens. C'est également en ce sens que Touzery et Félix contribuent au travail d'Antoine en éclaircissant les zones d'ombre associées aux différentes instances ou mécanismes gouvernementaux reliés aux finances.

Le travail d'éclaircissement de Mireille Touzery sur la « taxinomie des contribuables » constitue à son tour un tableau de l'administration fiscale et présente

ainsi une synthèse claire et utile pour tous ceux qui s'intéressent à la fiscalité du dernier siècle de la monarchie : à travers deux étapes, de la capitation de Pontchartrain de 1695 à la dîme royale de d'Argenson en 1730 (classification des individus) puis, ensuite, avec la taille tarifée, le vingtième et le projet de subvention territoriale (classement des revenus), cet « inventaire à la Prévert » (p. 485) que représentaient ces classements devient plus utile comme outil descriptif de la société d'Ancien Régime que comme véritable moyen opérationnel d'administration.

Projet de classification caractéristique des Lumières, la volonté de classer pour améliorer les rendements de la fiscalité s'illustre dans la présentation du conseiller d'État Fontanieu, que fait avec humour Joël Félix. Grand officier de la monarchie administrative dont la fonction consistait à examiner les projets de réforme de l'administration financière du royaume reçus par le contrôleur général des finances, Jean de Boullongne, Fontanieu était chargé de commenter ces propositions, appelées et produites notamment en raison des crises dues aux premières défaites de la guerre de Sept Ans. L'auteur consulte 177 projets annotés par Fontanieu où ce dernier y fait, avoue-t-il non sans amusement, « l'histoire de la folie de l'esprit humain en matière de finances » (p. 156). Recueil d'anecdotes et de bons mots où se succèdent des projets de toute sorte (de la physiocratie à l'inutilité des moines, du remplacement des matelots par des forçats à l'émission de papier-monnaie, de la loterie à des « offrandes » faites au roi, de la vente de droits honorifiques à de nouvelles propositions d'emprunt...), Félix démontre à travers Fontanieu l'impossibilité criante de l'État royal à se réformer.

On regrette de ne pouvoir donner qu'une idée aussi partielle et imparfaite de cette collection d'études; soulignons seulement, en conclusion, combien elles seront utiles à l'historien qui y trouvera, notamment dans celles consacrées à l'administration des finances, de précieux instruments qui révèlent avec éloquence que les perspectives de recherche, comme le lance Antoine dans l'avant-propos de *Le cœur de l'État*, ne manquent pas.

Pascal Bastien

*Université du Québec à Montréal*

Hubert Baysson — *L'idée d'étranger chez les philosophes des Lumières*, Paris, L'Harmattan, 2002, 457 p.

The central themes of Hubert Baysson's book are timely and provocative: the development of the idea of the nation in France and the ways in which membership in this nation were conceived. Like David Bell, whose *The Cult of the Nation in France: Inventing Nationalism, 1680–1800*, arrived on the shelves a year previously, Baysson considers the question of national identity from an historical perspective that concentrates on the period before the rise of nationalism in the nineteenth century. In opposition to Ernest Gellner and Eric Hobsbawm (p. 21), then, Baysson studies the incubation period of a concept that would dominate politics in the centuries to come.